

# Inteva s'est bien racheté lui-même

Après plusieurs reports, le Tribunal de commerce a rendu sa décision vendredi. Et comme prévu, c'est le groupe Inteva qui a été choisi pour reprendre, dès le 12 octobre, sa filiale française qu'il avait lui-même mis en cessation de paiement en juin dernier.

■ L'ordonnance Macron du 20 mai dernier, prise en plein confinement, aura donc permis ce rachat qui en interpelle plus d'un. La seconde offre de reprise effectuée par les entrepreneurs François Huon et Emmanuelle Gautier a été écartée par les juges, considérant que « les financements n'ont pas été réunis ».



Les revendications des salariés d'Inteva, exprimées le 22 septembre dernier devant le Tribunal de commerce d'Orléans, n'ont pas vraiment été entendues. (PHOTO : H.LRO)

## 42 postes finalement supprimés à Sully-sur-Loire

Ce qui arrange malgré tout les employés de l'usine de Sully puisque seuls 35 postes étaient conservés par ces deux industriels.

Avec le repreneur Inteva LLC, filiale du groupe américain Renco détenant l'ensemble des sociétés

Inteva dans le monde, le site Sullylois s'en sort plutôt mieux.

Au final, il n'y aura que 42 licenciements sur les 160 salariés, soit un peu moins qu'annoncé lors des précédentes propositions (72 puis 60). L'usine d'Esson (Calvados) conserve quant à elle l'ensemble de son effectif (238 personnes), et celle de Saint-Dié-des-Vosges fermera comme prévu.

Soit un total de 356 postes de travail conservés sur les 621 que comptent les trois sites français

(« hors salariés en congé de reclassement », précise le compte rendu).

### Une nouvelle répartition des différentes activités

Au niveau de la répartition de l'activité de l'équipementier automobile, ce même compte rendu du tribunal indique qu'il est prévu, pour le secteur "moteurs et électroniques", « le maintien de la recherche & développement à Sully et à Esson au bénéfice des autres filiales de production étrangère (Asie et Amérique). »

Concernant l'activité "systèmes de fermeture", « la production grande série de lève-vitres serait concentrée sur le site de Rychnov » en Tchéquie. L'emboutissage serait quant à lui « maintenu » à Sully comme à Esson. Enfin, « le projet prévoit le pilotage des développements "serrures" depuis Sully. »

### Un volet social qui oublie les ex-salariés

L'offre d'Inteva LLC, accompagné d'un chèque de 1.250.000 euros, compre-

## L'accompagnement des licenciés

Une fois n'est pas coutume, le service de presse d'Inteva Products France a communiqué suite à l'annonce officielle de cette reprise par Inteva Products LLC.

Après avoir rappelé les principales conditions de ce rachat, la société qui s'est donc mise elle-même en cessation de paiement adresse « une pensée émue pour l'ensemble des salariés non repris, de Sully-sur-Loire et de Saint-Dié-des-Vosges. Elle tient à les remercier chaleureusement pour l'engagement et l'exemplarité dont ils ont fait preuve durant toutes ces années. » Et pour les soutenir, elle ajoute que pour les accompagner, « un accord majoritaire portant sur le Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été signé par quatre organisations syndicales au sein de l'entreprise et la direction le 18 septembre 2020. Il s'appliquera, ainsi que son avenant qui pourrait être signé suite à l'arrêt du plan de cession par le Tribunal de commerce, dès validation par la Direccte, en vue de permettre le meilleur accompagnement possible des salariés dont les postes ne sont pas repris. »

En espérant qu'il n'y ait pas, d'ici là, une autre ordonnance et un autre redressement judiciaire...

nait aussi un volet social. Ainsi, le repreneur s'est engagé à « ne procéder à aucun licenciement pour motif économique des salariés repris pendant 24 mois, sans accord préalable du tribunal, et à une priorité de réembauche pendant 18 mois. »

Quant au licenciement des employés, il se fera dans le cadre d'un PSE qui a déjà fait l'objet d'un accord signé avec les organisations syndicales (voir encadré ci-dessus).

En revanche, rien n'a été

envisagé pour les salariés licenciés lors des deux précédents PSE. Eux restent pour l'instant dans une impasse où les engagements signés par le passé pourraient bien passer à la trappe.

Toutefois, leur récente visite à Bercy avec le sénateur Jean-Pierre Sueur leur a permis d'apprendre que leur congé de reclassement étant rompu, ils pourront quand même bénéficier de l'ARE (allocation retour à l'emploi). Une maigre consolation.

HERVÉ LE ROUX DUPEYRON